

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÙ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

PORT DE CASQUE POUR MOTOCYCLISTE ET PASSAGER

P 04

La répression démarre ce jour sous fond de grogne



PLÉNIÈRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE CE JOUR

P. 03

Un nouveau pas pour la Révision de la constitution et la relecture du code électoral

EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET MISE À LA RETRAITE FORCÉE PP. 09, 11

Deux questions du député Gafari ADÉCHOKAN au Gouvernement



CARNET NOIR

P. 04

L'ex député David GBAHOUNGBA n'est plus (Lire les condoléances du Bloc Républicain)



LOI SUR LE TAUX D'INTÉRÊT LÉGAL

L'he Adjibadé KOUSSONDA promet s'impliquer dans sa vulgarisation

P.05

FÊTE DU PRINTEMPS CHINOIS 2024

P. 04

Lancement de la Foire du nouvel An chinois demain



COMMUNIQUE



Suite au décès de Mme Annick BALLEY, éminente journaliste et figure de la Télévision nationale, le 14 février 2024 à l'âge de 59 ans, le Président de l'Union Progressiste le Renouveau exprime au nom des militants et en son nom propre, les plus sincères condoléances du parti à la famille éplorée et particulièrement au camarade Paul DOUAKOUTCHE, membre du Bureau Politique et Directeur de publication du journal «L'Union».

Ex compagne du camarade Paul DOUAKOUTCHE, Annick BALLEY

aura servi avec dévouement, professionnalisme, et responsabilité, par son exceptionnel parcours à la Télévision du service public.

En ces moments douloureux, nous appelons les militants du parti à soutenir le camarade Paul DOUAKOUTCHE en participant aux obsèques selon le programme ci-joint.

Fait à Cotonou, le 29 février 2024

Pour le Président & P.O.

La Directrice de l'administration
Christhelle HOUNDONOUGBO ALIOZA

PROGRAMME DES OBSÈQUES

MERCREDI 28 FÉVRIER 2024 :

9H30 - 17H30 : Cérémonie de réception des condoléances à Sohomê-Danto à Porto-Novo.

JEUDI 29 FÉVRIER 2024:

21H30: Arrivée de la dépouille à l'aéroport Cardinal Bernadin GANTIN.

VENDREDI 1er MARS 2024:

- 14H - 17H : Hommage du personnel de l'ORTB, des autorités administratives en leurs rangs et titres

- 20H30 Veillée de prières à l'Eglise Bon Pasteur de Cadjèhoun.

SAMEDI 2 MARS 2024:

- 5H00: Levée du corps de Proci morgue Akpakpa

- 6H00 à 9H00: Exposition du corps et hommage au domicile de la famille à Sohomê-Danto à Porto-Novo.

- 9H00 Levée du corps au domicile de la famille à Porto-Novo.

- 11H: Messe d'enterrement corps présent à l'Eglise Bon Pasteur de Cadjèhoun Cotonou suivi de l'inhumation au Cimetière PK14 à Cotonou sur la voie de Ouidah.

N.B.: Les salutations seront reçues sur les parvis de l'Eglise et au cimetière.



Vous suivez en ce moment les impressions d'Annick BALLEY (Directrice /

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leblèmejour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: leblèmejour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Suite au décès de l'ancien député David Gbahoungba

Le Bloc Républicain exprime ses condoléances

Le Bloc Républicain au Bénin a adressé ce jeudi un message de condoléances suite au décès de l'ancien député David Gbahoungba. L'annonce de son décès a suscité une profonde tristesse au sein du parti, qui a tenu à exprimer ses condoléances à la famille éplorée et à rendre hommage à la mémoire du regretté ancien député.

David Gbahoungba a contribué de manière significative à la vie politique et parlementaire du Bénin. Son engagement et son dévouement envers le service public ont laissé une empreinte indélébile. Le Bloc Républicain salue le parcours et les réalisations de l'ancien député et se joint à la douleur de sa famille et de ses proches en cette période difficile.

Le message de condoléances du Bloc Républicain souligne la perte d'un homme dévoué à la cause nationale et exprime la



gratitude pour ses nombreuses contributions au développement du pays. En ces moments de deuil, le parti souhaite que la famille de David Gbahoungba trouve réconfort et soutien pour surmonter cette épreuve douloureuse.

Le Bloc Républicain rend hommage à la mémoire de David Gbahoungba et partage la tristesse de tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler et de collaborer avec lui au cours de sa carrière politique.



MESSAGE DE CONDOLÉANCES DU BLOC REPUPLICAIN (BR) A LA FAMILLE GBAHOUNGBA ET A LA COORDINATION DE LA 12È CIRCONSCRIPTION

Chers camarades,

C'est avec une immense douleur et consternation que j'ai le regret de vous annoncer le décès précoce et inattendu de notre vaillant camarade **GBAHOUNGBA David**, Député à l'Assemblée Nationale au cours des 6è, 7è et 8è Législatures.

Membre fondateur du BR, le regretté camarade s'est singulièrement illustré comme un intrépide combattant. Sur tous les fronts de lutte, il a été un digne représentant, notamment en tant que membre de la Commission de la CEDEAO, puis plus tard en tant que Président de la commission de libre circulation, du commerce et douane de 2016 à 2020.

La disparition subite de notre camarade constitue donc une énorme perte pour notre parti BR, notre pays le Bénin et la sous-région.

En cette circonstance particulièrement éprouvante, je présente les sincères condoléances du Bureau Exécutif National (BEN), des militants et les miennes propres, à la famille biologique de l'illustre disparu, à toute la Coordination de la 12è Circonscription Electorale, à nos camarades de Dogbo ainsi qu'à l'ensemble de la communauté nationale ainsi durement frappés.

La date et le programme des obsèques vous seront communiqués ultérieurement après discussion avec la famille.

Je recommande l'âme du défunt à la félicité éternelle. Qu'il repose en paix.

Fait à Cotonou le 29 février 2024

Le Président,
Abdoulaye Bio TCHANE

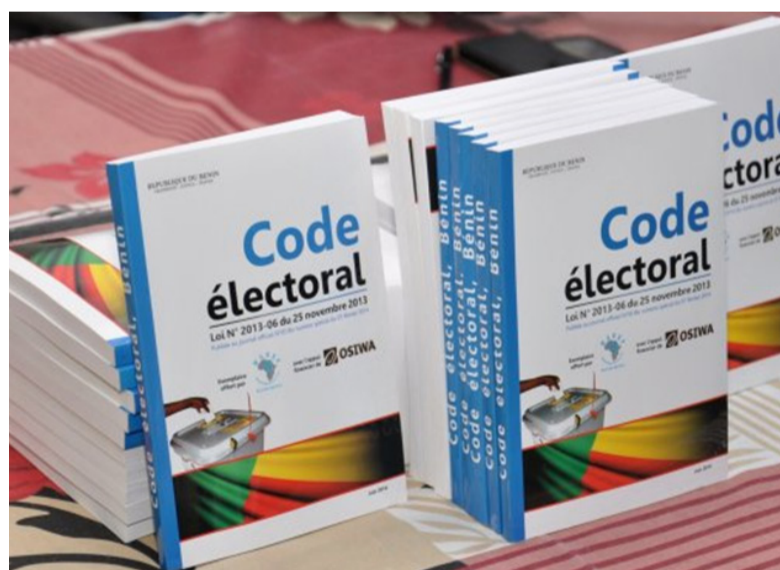
Plus unis, Plus fort pour construire le Bénin

Plénière à l'Assemblée nationale ce jour

Un nouveau pas pour la Révision de la constitution et la relecture du code électoral

Les députés de la 9ème législature abordent ce jour vendredi 1er mars 2024, après les travaux en commission des lois ce mardi 27 février 2024 pour débattre en plénière de la révision de la constitution ce vendredi 1er mars 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo.

9 points sont inscrits à l'ordre du jour de la dite séance. Il s'agit de la poursuite de l'examen du projet de loi relatif à la Commission béninoise des droits de l'Homme ; de l'examen de la proposition de loi portant révision de la Constitution de la République du Bénin ; de l'examen du projet de loi portant définition et répression de l'usure en



République du Bénin ; de l'examen du projet de loi portant réglementation bancaire en République du Bénin ; de l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 202216 du 19 octobre 2022 portant création, organisation et fonctionne-

ment de la Cour spéciale des affaires foncières ; de l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche adoptée à Genève, le 17 juin 2022 ; de l'examen du projet de



loi relatif à l'alimentation scolaire en République du Bénin ; de l'examen du projet de loi portant dispositions spéciales de procédures relatives à l'organisation de la défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions et portant création de l'Agence judi-

ciaire de l'Etat ; et enfin de l'examen de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral.

Port de casque pour motocycliste et passager

La répression démarre ce jour sous fond de grogne

Sur toute l'étendue du territoire national, démarre ce vendredi 1er mars 2024 la répression pour le port de casques pour motocycliste et passager ainsi que d'autres infractions du code de la route. Mais du côté du vrai peuple, c'est la grogne qui va crescendo. Sur les grands axes routiers et les artères des grandes villes comme Porto-Novo, Cotonou, Abomey-Calavi...etc, on redoute des bouchons parce que les usagers ne sont pas prêts...

Des sources proches de la Police Républicaine, des dispositions idoines et corsées sont déjà prises pour engager cette traque. Selon les autorités de la Police Républicaine assistées des cadres de la Direction du Centre National de Sécurité Routière (CNSR), la répression sera implacable à partir de ce vendredi 1er mars 2024 en ce qui concerne le respect de la limitation de vitesse, le port du casque pour motocyclistes et passager, la communication au guidon ou au volant, le non-respect des couloirs de circulation...etc. Pour ce qui du défaut de

Carnet Noir

Décès de l'ex-Député David Gbahoungba

Au Bénin, l'Assemblée nationale est en deuil. Les réseaux sociaux annoncent ce matin du jeudi 29 février 2024 le décès du député David Gbahoungba, La triste nouvelle est confirmée par une source proche du député que Les 4 Vérités a réussi à joindre. David Gbahoungba est décédé en France, selon la même source.

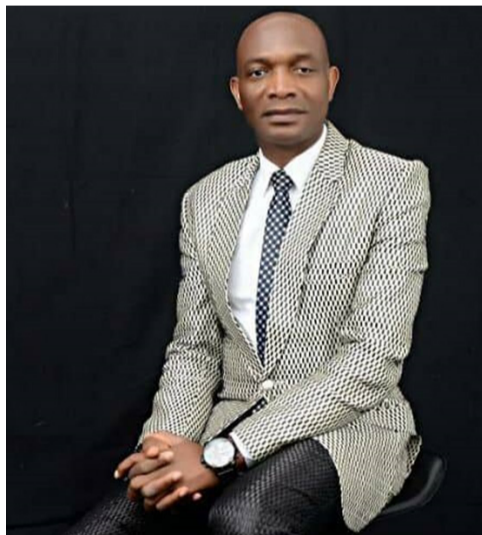
Selon nos informations, l'honorable David Gbahoungba est décédé au petit matin de ce jeudi 29 février 2024 en France autour de 1 heure du matin. Souffrant, il a été évacué depuis quelques jours pour des soins. L'acteur politique, député élu sur la liste du BR dans la 12^e circonscription électorale (Dogbo, Lalo, Toviklin) huitième législature est décédé des suites de maladie. La cinquantaine, la mort de David Gbahoungba constitue une grande perte pour Dogbo, le Couffo et le Bénin. Généreux, il l'a été pour plusieurs qui le pleurent depuis l'annonce de sa mort.

Président de l'alliance Unis pour Agir, ex-membre du parti Fcbe, David



plaque d'immatriculation, une trêve sera observée. Pour combien de jours ? Difficile de le dire. Mais une chose est certaine : ce contrôle dirigé contre les usagers de la route aura bel et bien lieu.

En fait, la séance du 06 février dernier visait à attirer l'attention des uns et des autres sur les mesures dorénavant prises par la Police républicaine pour jouer pleinement sa partition dans la lutte contre l'incivisme grandissant sur les axes routiers, À cette occasion, il a été rappelé l'obligation qui est faite aux usagers de la route de se conformer au respect de la limitation de vitesse aussi bien en agglomération qu'en rase campagne.



Gbahoungba est membre fondateur du Bloc Républicain. Il a été élu président de la commission Commerce, Douane, Libre circulation par ses pairs de la 8^e législature. Son dynamisme, sa capacité de négociation et son management ont pesé dans son élection par les parlementaires de la CEDEAO à la tête de la plus grande commission de l'institution

Au Bénin, David Gbahoungba, PDG de FUNAI est connu pour son sens élevé des affaires. Il a une discrète capacité managériale. Son leadership dans les affaires.

La grogne à nos portes

Dans cette répression, les usagers qui tenteront de ne pas obtempérer devront subir la rigueur de la loi. À ce niveau, beaucoup de conducteurs de taxi moto communément appelés Zémidjan se plaignent partout. Pour eux, la morosité économique qui bat son plein ne leur permet pas de payer un second casque à mettre à la disposition de leurs clients. De l'autre côté, les passagers redoutent les risques de maladie car le seul casque dont dispose le zémidjan sera utilisé par plusieurs clients et c'est une source de maladies. Il faut donc revoir la répression à ce niveau. N'oublions pas qu'un usager qui trimalle un casque à longueur de journée alors qu'il n'a pas de moto est perçu comme un "fou". Car les casques ne sont pas comme des cache-nez.

Intensifier la sensibilisation....

Entre la séance du 06 février et la date du démarrage de la répression qui est le 1er mars 2024, le temps de la sensibilisation suffit-il? Sans quoi la Police Républicaine et la Direction du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) sont engagées

pour frapper fort. Mais avant d'immo-ler le coq, il faut lui donner de l'eau d'abord parlant de la sensibilisation. C'est justement à ce niveau que la mayonnaise aura du mal à prendre en raison du contexte social et politique actuel marqué par l'inflation, les conséquences des crises extérieures, les débats sur la révision de la constitution...En d'autres termes, la répression risque d'enrhumer le "Hautement social" prôné par le président Patrice TALON.

Dans le retroviseur

Pour revenir à la question du Port de casques au motocycliste et au passager, en novembre 2022, la répression devrait démarrer. Hélas, elle a été avortée pour diverses raisons. Plus d'un an après, elle refait surface pour qu'elle finalité? Cette fois-ci, tout est prêt pour la réussite de l'opération? C'est vrai que la Police Républicaine a de nouvelles recrues et même dotée de matériels de travail. Mais on aurait pu intensifier la sensibilisation, subventionner le prix du casque....Sinon dans le rang des conducteurs de taxi moto communément appelés " Zémidjan", c'est une grande psychose.

Fête du Printemps chinois 2024

Lancement de la Foire du nouvel

An chinois ce samedi 2mars

Démarrée depuis le 10 Février 2024 avec l'entrée officielle dans le nouvel An chinois dénommé année du dragon, les festivités du Printemps chinois de cette année 2024 connaîtront leur épilogue avec l'organisation d'une grande foire dite " La foire du nouvel an chinois". L'événement se tiendra sur l'esplanade des Amazones à Cotonou le Samedi 02 et le Dimanche 03 mars 2024. La Foire du nouvel an chinois est un rendez-vous d'échanges et de découverte des produits Chinois organisée par l'Ambassade de Chine et le Centre culturel chinois de Cotonou. Après les différentes activités organisées pour commémorer cette fête identitaire de la Chine à savoir les projections cinématographiques, concerts, spectacles, gastronomie, sports, la foire du nouvel an chinois est l'un des derniers évé-

nements qui viendra clôturer les festivités marquant le Printemps chinois pour cette année 2024. Le samedi 2 et le dimanche 03 mars, la Foire du nouvel an chinois disposera ses stands sur l'esplanade des Amazones situé sur le boulevard de la Marina à Cotonou à partir de 19h, occasion pour le public de venir apprécier la riche diversité de l'art chinois et des produits made in China. Cette foire est organisée avec le soutien du ministère de la culture, du Tourisme et des arts, à travers l'Agence du développement des Arts et de la Culture (adac). L'ouverture de la foire se fera ce samedi à 16h, après quoi il y aura une cérémonie de lancement officiel de la foire, une visite de stands par les autorités. Un géant concert se tiendra sur place à partir de 20h. La foire se poursuivra jusqu'au dimanche 3 mars.

Éric OBINTI

Assemblée nationale

L'he Adjibadé KOUSSONDA promet s'impliquer dans la vulgarisation de la loi sur le taux d'intérêt légal

Ce mardi 27 février 2024, les députés de la 9^{ème} législature ont voté la loi relative au taux d'intérêt légal en République du Bénin. Au cours des débats généraux, le député Adjibadé Moukaram KOUSSONDA est revenu sur l'importance de cette loi qui, selon lui, vient encadrer la pratique de la vente de l'argent qui fait beaucoup de victimes dans les zones rurales. En raison de son importance comme la loi sur le loyer, la loi sur le taux d'intérêt légal sera vulgarisée. Tel est l'engagement de l'élu de la 22^{ème} circonscription électorale. Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention à l'hémicycle.



vote de la loi sur le loyer, cette loi qui est en étude aujourd'hui est importante et soulage surtout les populations des zones rurales. Vous savez avant, pour payer le loyer, il y a des propriétaires qui exigeaient deux années d'avance, des fois un an d'avance. C'est

dans cette même salle qu'une loi a été initiée et votée pour limiter les dégâts à 3 mois. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'aujourd'hui, il suffit d'avoir trois mois d'avance et vous pouvez louer. Ça c'est la loi sur le loyer. Maintenant avec la loi qu'on va voter aujourd'hui, elle va impacter surtout dans les zones rurales où la pratique est de vendre l'argent à des taux d'intérêt exorbitants. Surtout que dans ces zones rurales, il n'y a pas des structures de microfinances pour pouvoir financer les activités génératrices de revenus. C'est de ça qu'il s'agit. Ainsi les gens profitent pour vendre de l'argent à ceux qui sont dans le besoin. Cette loi va encadrer cette activité et limiter les dégâts que ce type d'activités pose. Car d'autres n'arrivent jamais à solder et au finish, ils multiplient l'argent plusieurs fois.

Sur des années donc, les gens sont là à payer et ils ne finissent jamais de payer. C'est pour cela que je vais voter et j'invite aussi les collègues à faire exactement comme moi en votant cette loi qui pourra quand même aider ces populations à la base. D'ores et déjà, je vais aussi participer à la vulgarisation de cette loi soit à travers les radios communautaires, soit à travers les séances. Il faudrait qu'on puisse la vulgariser pour que les gens qui sont au fin fond du Bénin sachent qu'une loi a été votée et que prochainement, il sera vraiment condamné de vendre de l'argent comme on le remarque assez souvent. Merci Monsieur le Président...".

«...Merci monsieur le Président. Nous avons lu le rapport et j'en suis très satisfait. Après le

Réjouissance annuelle des actrices et acteurs des marchés de Bohicon édition 2024

Le Maire Rufino d'ALMEIDA communique avec les femmes

L'édition 2024 de la fête des actrices et acteurs des marchés de Bohicon s'est déroulée ce 29 février au sein du marché central en présence du Maire Rufino d'ALMEIDA, à la tête de la forte délégation communale composée de Conseillers Communaux, de la Secrétaire Exécutive, Sessi Gynette Apithy et de personnalités politiques de tous genres. Ce fut une occasion pour l'autorité communale de prendre langue avec les actrices et acteurs des marchés autour d'une action de grâce. Tout commença par une messe célébrée par une importante délégation de prêtres catholiques pour dire merci à Dieu tout puissant.

<<Merci à Dieu pour les grâces de santé et d'abondance financière dans les marchés de Bohicon. Mer-



ci également à notre bien aimé Maire qui satisfait à toutes nos doléances tel un mari attentionné... nous avons demandé les toilettes et une annexe du guichet unique, il nous les a construit, nous avons demandé l'éclairage du marché, il a commencé par le faire déjà >> a laissé entendre Caroline Adoukonou, la représentante des femmes des marchés. À la question de savoir pourquoi un si fort enthousiasme de la part des femmes, l'autorité commu-

nale répond. <<Le vaste programme Bohicon, ville lumière que j'ai mis en place a pris par le marché et éclairé les grandes voies attenantes au dit marché. Cela a vocation à se poursuivre pour éclairer dans les prochaines années, tout le marché>>. À la suite de la messe chrétienne, a suivi la prière à la divinité Aizan et celle musulmane. L'autorité en bon père de famille, a marqué sa présence à tous ces lieux.

Cell. Com. Mairie de Bohicon



MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
DEPARTEMENT DES ZOU
REPUBLIQUE DU BENIN

MAIRIE DE BOHICON
BP : 41 Bohicon
Tél : 21 60 40 09
Email : Bohicon@mairie.bj



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réjouissance annuelle des actrices et acteurs des marchés de Bohicon

Le Maire Rufino d'ALMEIDA communique avec les femmes

Bohicon le 29 février 2024

L'édition 2024 de la fête des actrices et acteurs des marchés de Bohicon s'est déroulée ce 29 février au sein du marché central en présence du Maire Rufino d'ALMEIDA, à la tête de la forte délégation communale composée de Conseillers Communaux, de la Secrétaire Exécutive, Sessi Gynette Apithy et de personnalités politiques de tous genres. Ce fut une occasion pour l'autorité communale de prendre langue avec les actrices et acteurs des marchés autour d'une action de grâce. Tout commença par une messe célébrée par une kyrielle de prêtres catholiques pour dire merci à Dieu tout puissant.

<<Merci à Dieu pour les grâces de la santé et de l'abondance financière dans les marchés de Bohicon. Merci également à notre bien aimé Maire qui satisfait à toutes nos doléances tel un mari attentionné... nous avons demandé les toilettes et une annexe du guichet unique, il nous les a construit, nous avons demandé l'éclairage du marché, il a commencé par le faire déjà >> a laissé entendre Caroline Adoukonou, la représentante des femmes des marchés.

À la question de savoir pourquoi un si fort enthousiasme de la part des femmes, l'autorité communale répond. <<Le vaste programme Bohicon, ville lumière que j'ai mis en place a pris par le marché et éclairé les grandes voies attenantes au dit marché. Cela a vocation à se poursuivre pour éclairer dans les prochaines années, tout le marché>>. À la suite de la messe chrétienne, a suivi la prière à la divinité Aizan et celle musulmane. L'autorité en bon père de famille, a marqué sa présence à tous ces lieux.

Cell. Com Mairie de Bohicon

Pour plus d'informations sur cet article, veuillez contacter le Responsable Presse et Communication au 98422043

Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.



GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au **55500707** ou **55499999**

Proposition de loi modificative du code électoral

Azannaï démontre la mauvaise foi du Parti "Les Démocrates"

Candide Azannaï se prononce sur la proposition de loi modificative du code électoral formulée par le parti Les Démocrates. Dans la forme et dans le fond, il dénonce la mauvaise foi de Yayi et ses proches. Lire son développement pour plus de détails.

MON POINT DE VUE SUR LA PSEUDO – PROPOSITION DE LOI MODIFICATIVE DU CODE ÉLECTORAL FORMULÉE PAR LE PARTI DIT LES DÉMOCRATES:

Vous êtes nombreux à demander mon expertise, à propos de la polémique née du dépôt d'une proposition de loi par le parti dit Les Démocrates un peu avant l'ouverture de la Session extraordinaire du 21 février 2024.

Je rappelle que j'ai publié une analyse assez détaillée sur ce qui se joue avec les séries d'initiatives troubles ouvertes par la requête GBEHO et suite à l'effet HOMEKY.

Le volet parlementaire de ces initiatives découle politiquement de la même parenté génétique que les initiatives (ayant impliqué les Sieurs SADODJOU et GAHOUNGA et qui avaient conduit au " mafieux " et rocambolesque forfait ayant accouché du certificat de conformité le 1er février 2019. Il faut souligner que cet instrument de fraude, vecteur d'exclusion, de crises et d'impasse politiques .. était sans précédent dans notre pays depuis le Renouveau démocratique.

Je recommande comme préalable à tous et avant tout examen du moindre acte de Patrice TALON ou de ceux de ses sbires, la lecture de sa ténébreuse insistance à propos de ce qui « assure la réélection » d'un Président selon lui.

N'oubliez jamais ce que disait Patrice TALON sur l'ORTB, la chaîne de télévision nationale d'antan à l'occasion d'une émission électorale intitulée "Moi Président" en 2016. Patrice TALON disait :

« Vous savez très bien que dans les petits pays comme les nôtres, ce qui permet à un président en exercice d'être réélu, c'est sa capacité à soumettre tout le monde. Quand tous les députés sont à sa solde, quand tous les maires sont à sa solde, quand tous les élus locaux sont à sa solde, quand tous les commerçants le craignent, sont à sa solde, quand les partis politiques sont affaiblis, sont à sa solde, sa réélection est facile.

Ne soyez pas sourds à ce que je dis : ce qui permet à un président d'être réélu avec assurance, ce qui assure la réélection d'un président, ce n'est pas



son mandat, pas son résultat, c'est la manière dont il tient les grands électeurs, c'est la manière dont il tient tout le monde, c'est la manière dont personne n'est capable de lui tenir tête, d'être compétiteur contre lui. Quand vous n'avez pas de compétiteur, vous aurez beau être mauvais, vous serez réélu. (Propos de Patrice Talon, cité par Francis Laloupo dans une Chronique intitulée "Bénin : Privatisation du système électoral" du 13 février 2021). »

Je profite pour faire un rectificatif à savoir que ces propos étaient plutôt dans le cadre de l'émission "Moi Président" de 2016 et non dans le cadre du face à face du Second tour de la Présidentielle de 2016 comme il s'y est glissé dans une de mes précédentes publications sur mon espace Facebook le 18 février passé.

Aucun acte de Patrice TALON n'échappe aux grilles de ce bréviaire politique du pouvoir déviant dit de la rupture.

Ce rappel fait, je propose d'aborder les exigences de procédure et de forme puis celles politiques de fond. Sur la procédure et la forme :

1- Les exigences de la procédure parlementaire dans le cadre d'une Session extraordinaire :

Une session extraordinaire est toujours convoquée sur un ordre du jour précis.

En conséquence l'ordre du jour figuré dans le communiqué officiel portant convocation de ladite session extraordinaire ne doit et ne pourra en aucune manière et sous aucun prétexte être modifié.

Indépendamment de cette protection procédurale de l'ordre du jour d'une Session extraordinaire, le protocole classique usuel applicable à toute séance parlementaire (le cas du Bénin en temps normal) recommande que seules les correspondances déposées au moins deux heures ou en un temps convenus avant l'ouverture d'une séance plénière fassent l'objet d'une communication à ladite ouverture.

Cette communication ne peut en aucune manière, être prise en compte pour son inscription ou son enrôlement en vue d'une modification de l'ordre du jour de Session lorsqu'il est question d'une Session extraordinaire quel que soit le motif ou le contenu, objet de ladite communi-

tion.

Donc l'ordre du jour de la Session extraordinaire convoquée pour s'ouvrir le 21 février 2024 ne doit subir aucune modification.

Il est donc une vaine polémique, celle ouverte par le parti dit Les Démocrates et théâtralement entretenue par leurs comparses parlementaires BR et UPR du pouvoir déviant dit de la rupture.

EN CE QUI CONCERNE LA FORME:

Remarquez comment à la suite de ATCHADE, les SEIBOU, HOUNDETE, VLAVONOU et consorts se raclent la gorge et exposent leurs dentures politiques pour distraire et pour égarer plus d'uns.

Par la forme de leur approche, les parlementaires du parti dit Les Démocrates donnent un reflet de mauvaise foi politique en offrant du coup un avantage psychologique à leurs comparses, tous thuriféraires de la supercherie de la ruse et de la rage du pouvoir déviant dit de la rupture.

On est alors en droit de s'interroger sur ce que cache le choix du parti dit Les Démocrates d'un schéma nul de nivellement par le bas sur une question aussi cruciale posée par la DCC 20-001 du 04 Janvier 2024.

L'ordre du jour de la Session extraordinaire convoquée pour le 21 février 2024 est définitivement clos aux 12 points qui y figurent dont les 10 premiers pour amuser la galerie et les deux derniers pour conforter la doctrine de la ruse et de la rage dont la description est dans la longue citation de Patrice TALON sus-rappelée. Le point 11 porte révision de la Constitution avec son objet endossé par Assan SÉIBOU et le 12 porte modification du Code électoral avec son objet endossé par Natondé AKE.

J'ai déjà examiné et exposé les dessous inavoués de ces deux machinations de sauvetage du déficit politique de la requête GBEHO relativement à la DCC 20-001 du 04 Janvier 2024, machinations déclenchées par les stratèges de la ruse et de la rage du pouvoir déviant dit de la rupture.

L'assaut SEIBOU à la fonction entre autres de détection et de délation politique des rebelles potentiels qui seraient tapis dans l'UPR et le BR contre les manœuvres du pouvoir déviant dit de la rupture visant à la falsification et la supercherie politiques en perpétration par le pouvoir déviant dit de la rupture dans le cadre de l'agenda 2026. Cet assaut contre le déficit de la DCC20-001 du 04 Janvier 2024 est pour également tester le degré de résistivité de tout « député » tout bord confondu aux schémas manipulateurs actuellement mis en branle par le pouvoir dit

de la rupture aux abois.

Sur la procédure et sur la forme, l'approche du parti dit Les Démocrates manque de sérieux et de pertinence et pêche gravement tant dans son intitulé que dans le fond parce qu'elle triche avec la procédure et est vulgaire par la désinvolture de son introduction officielle au parlement et l'inconséquence de sa formulation qui a tout l'air d'une capitulation à moins d'être un égarement stratégique.

QUE VAUT LA PROPOSITION DE LOI DITE DE MODIFICATION DU CODE ÉLECTORAL DU PARTI DIT LES DÉMOCRATES ?

La proposition de loi déposée par Nouréno ATCHADE pour le compte du parti dit Les Démocrates est intitulée, Proposition de loi portant modification du Code électoral.

Il est curieux de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le parti dit Les Démocrates n'a pas fait le choix d'une approche critique combative qui les démarquerait nettement de l'image suspecte d'un machin d'accompagnement et de validation du pouvoir déviant dit de la rupture.

D'un côté, la démarche devrait être elle celle d'une mise en conformité et non celle d'une loi de modification et de l'autre, la posture devrait être celle d'un face à face combatif articulé autour d'exigences politiques relativement à l'intérêt général, c'est-à-dire au rétablissement de l'Etat de droit, à la réhabilitation de la démocratie, au préalable du retour au Consensus National, principe à valeur constitutionnelle...

QUESTIONS / RÉPONSES:

Pourquoi la démarche devrait être celle d'une mise en conformité ?

Simplement parce que c'est celle ordonnée par la plus Haute juridiction constitutionnelle de l'instant, celle de la DCC 20-001 du 04 Janvier 2024. Le parti dit Les Démocrates ne devrait pas agir en suiviste de la stratégie de rébellion inavouée et lâche du pouvoir dit de la rupture contre la Décision DCC20-001 du 04 Janvier 2024.

Le parti dit Les Démocrates doit reconnaître plus qu'une erreur, que c'est bel et bien une faute inadmissible, sa démarche de proposition de loi modificative de la loi portant Code électoral.

C'est comme si, ce parti dit Les Démocrates n'a aucune conscience de l'abysse pondérale qui le sépare et le handicape au sein de l'Assemblée nationale de l'instant par rapport aux deux partis siamois du pouvoir déviant dit de la rupture ; le rapport étant 28/109 contre 81/109. (28/81).

Il lui suffisait juste à cette formation politique dite Les Démocrates de produire un Mémoire de ses amendements dans le cadre et uniquement dans le seul cadre d'une mise en conformité de la loi N°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin à la décision DCC20-001 du 04 Janvier 2024 de la Cour constitutionnelle.

Par sa procédure et par sa forme, l'initiative du parti dit Les Démocrates portée par ATCHADE joue malheureusement dans le registre de l'imprévisibilité législative, une des sources déplorables de l'insécurité législative pourtant dénoncée dans les considérants de la DCC 20 – 001 du 04 Janvier 2024. Je cite pour réflexion :

« Or, il incombe au législateur d'exercer pleinement sa compétence en adoptant des lois claires, intelligibles et accessibles afin de prémunir, conformément au préambule de la Constitution, les sujets de droit contre une interprétation contraire à la Constitution ou le risque d'injustice ou d'arbitraire; » (Cf. DCC20-001 du 04 Janvier 2024 , Al. 06 p.10).

Le niveau de compréhension de l'enjeu par Le parti Les Démocrates pose en conséquence une sérieuse inquiétude dans la mesure où les responsables de cette formation se positionnent en parfait accord avec la stratégie des responsables du pouvoir déviant dit de la rupture. Ils donnent l'indigne impression qu'ils acceptent et valident les réformes politiques mortifères du pouvoir déviant dit de la rupture et démontrent de par leur approche qu'ils sont tout disposés à seulement et uniquement en discuter les détails quantitatifs.

Avec quels moyens est – on en droit de s'interroger ?

Une telle option est extrêmement préjudiciable à l'intérêt général ainsi gravement trahi sur la question du consensus national, de l'inclusion politique, de l'abrogation de la panoplie de lois scélérates, du rétablissement de l'Etat de droit, de la réhabilitation de la démocratie, de la garantie de transparence et de fiabilité des élections de l'échéance 2026.

Et à court terme, il s'agit d'une relégation dans les chapitres non prioritaires voire non importants du sort des personnalités politiques détenues, de celui de celles en exil, et de celui d'autres victimes politiques des dites réformes politiques mortifères, réformes inintelligibles obscures et inaccessibles votées à la pelle et imposées dans des conditions d'incompétence notoirement nocive relevées et finement dénoncées à la page 10 de la DCC20-001 du 04 Janvier 2024.

C'est dommage qu'à un si haut niveau politique, certains tellement éteints par les appâts fumants des chantages de la rupture, mordent sans

réserve aucune dans les hameçons de la ruse et de la rage.

Pourquoi l'exigence du retour au Consensus National principe à valeur constitutionnelle ?

Dans le cas présent nous devons nous souvenir de la fragilisation du principe l'autorité de la jugée et de la relégation à l'arrière-plan du consensus national principe à valeur constitutionnelle à l'orée du mandat de la précédente Cour constitutionnelle. (Celle dite communément de DJOG-BENOUE).

Suite à cette double démolition de ces deux gardes-fous de la sacralité de la Cour constitutionnelle, notre expérience démocratique a été déstabilisée sur la question de la prévisibilité du droit constitutionnel et désarmée sur celle de la justice constitutionnelle désormais dépouillée et fragilisée.

C'est ainsi que les réformes dites politiques de Patrice TALON ont fait basculer notre pays dans un régime de dictature et le pouvoir dit de la rupture dans le cyclone de l'hubris.

Nous avons assisté à la substitution du consensus national par le concept du consensus politique (réduit dans la réalité aux seuls acteurs politiques dont le pouvoir s'est au préalable assuré de la docilité) ou par un consensus parlementaire (en réalité sectaire car étant celui d'un parlement monochrome) ou encore par un consensus des partis politiques dits du club de parrainage (dans l'optique d'un projet de falsification de l'alternance politique en 2026).

Le rétablissement du consensus national et sa stricte observance comme principe à valeur constitutionnelle est un préalable sans lequel aucune solution idoine à la crise et à l'impasse politiques actuelles n'est possible ou envisageable.

D'autre part , la crise et l'impasse politiques actuelles ne sont pas des crises nées de la quantité et du nombre de chacun des éléments excluants et crisogènes constitutifs des réformes politiques de Patrice TALON.

Elles (ces crises et impasses) sont provoquées par la nature de chacun des éléments donc par la qualité nocive desdits éléments constitutifs desdites réformes.

Le combat n'est pas celui de marchandage quantitatif de détails isolés mais plutôt sur celui de la pertinence qualitative desdites réformes politiques sur le renforcement et l'élargissement des droits et libertés, (des droits politiques, économiques et sociaux), en somme la pérennisation du Renouveau démocratique et des Acquis de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990.

QUE RETENIR ?

1- Patrice TALON a donné publiquement depuis le 27 Novembre 2023,

le tempo sur le sort qui est réservé à l'essentiel du commerce en détails formulé dans la fausse proposition de loi de modification de la loi N°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin par le parti dit Les Démocrates. C'était lors de la rencontre avec les responsables du parti dit " Les Démocrates " en présence de leur Président Boni YAYI.

2- La proposition de loi modificative déposée hors convocation de la Session extraordinaire en cours par le parti dit Les Démocrates est un écran de fumée.

Elle est insignifiante car étant une capitulation législative sur les enjeux et défis politiques de fond.

Dans la forme, elle révèle une tactique ignoble de captation de maigres dividendes politiques en échange d'un positionnement politique complice de validation et de légitimation du pouvoir déviant dit de la rupture.

3- L'autre aspect politiquement vicieux est l'obstination du parti Les Démocrates à évincer leur alter ego le parti la Fcbe et à se substituer à lui dans tous « les rôles de cette formation-ci dans le contexte-ci ».

Je vous recommande de bien relire l'extrait des propos de Patrice TALON tenus le 27 Novembre 2023 à

la rencontre avec les responsables du parti dit Les Démocrates en présence de leur Président Boni YAYI et de le méditer en parallèle avec le contenu de la proposition de loi portant modification de la loi N°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin formulée hors procédure par Nouréno ACTHADE pour le compte de ce même parti dit Les Démocrates.

Enfin sachez-le, si le pouvoir déviant dit de la rupture était un preneur d'otage (ce qui est le cas , le Bénin étant dépouillé, dépossédé de la démocratie et de l'Etat de droit, des libertés et de bien d'autres de ses appareils passés sous opacité depuis 2016...), le parti dit Les Démocrates en ce qui le concerne, ne se privant d'aucune occasion pour se positionner en légitimateur de ce pouvoir calamiteux, en échange d'avantages politiques particuliers suicidaires à l'intérêt général et à l'image de la Nation est bel et bien dans la posture de compromission et de sous – traïtance de la dictature.

À suivre...

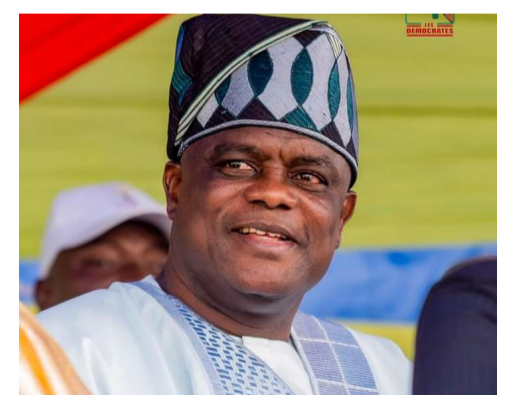
Candide A M AZANNAÏ,
Ancien Ministre Porte Parole du Gouvernement,
Ancien Ministre Délégué Chargé de La Défense Nationale

Emprunts obligataires, mise à la retraite forcée des agents Fsd

Gafari Adéchokan assomme le gouvernement de deux questions orales

L'honorable Gafari Adéchokan revient une fois encore à la charge. Dans son combat pour la défense des intérêts des béninois, de ses mandants, le député du parti Les Démocrates, élu de la 15ème circonscription électorale vient d'adresser deux questions orales au gouvernement sur deux importants sujets. La première question orale est relative aux emprunts obligataires que sollicite le gouvernement régulièrement et à des taux vertigineux. Récemment, le Bénin a encore émis avec succès un euro bond de 750 millions de dollars à un taux d'intérêt de plus de 7% à rembourser sur 14 ans. Des actes qui pourraient selon le député, compromettre l'existence des générations futures en asphyxiant l'économie du pays. En 9 questions, l'honorable Gafari Adéchokan veut, au nom des béninois, avoir toute la lumière sur cette pratique dont le Bénin est devenu coutumier.

Courant janvier 2024, le gouvernement béninois a mis à la retraite forcée plus d'un millions d'agents de force de sécurité publique et de



défense. Une décision inadmissible que le député de la 15ème circonscription voudrait comprendre à travers une question orale formulée en 5 différentes questions bien précises, au gouvernement.

Les deux questions orales ont été déposées sur la table du président de l'Assemblée nationale ce mercredi 28 Février 2024.

Lire l'intégralité des questions

1- Des emprunts obligataires à long terme au Bénin, sous le régime de la rupture de Patrice Talon

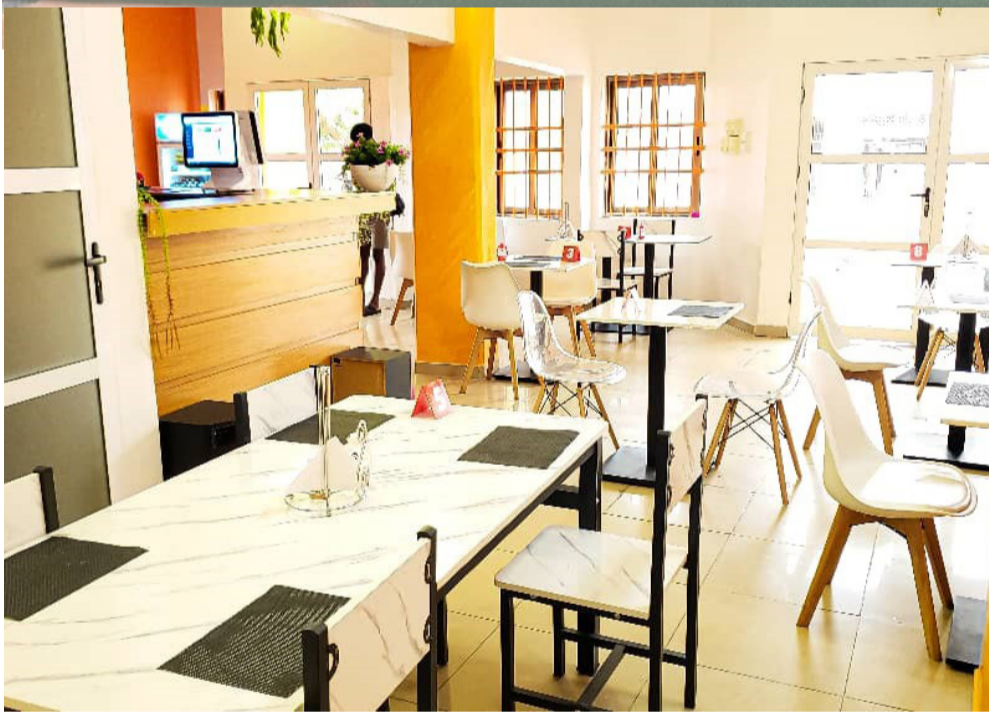
2- Mise à la retraite d'office des forces de sécurité et défense.

BIENVENUE À LA CASSEROLE DE LA CAPITALE!

Notre restaurant vous offre un cadre élégant et raffiné pour prendre vos repas en journée comme en soirée. Profitez de la tranquillité et de l'esthétique des lieux pour charmer votre estomac. Nous disposons d'un espace confortable ayant tout l'équipement nécessaire pour vous permettre de manger à votre aise.

Faites donc un tour et vous ne serez pas déçu.

Nous sommes situés au carrefour sadognon à côté de la station.



Venez passer vos heures de pause au restaurant

PRÊT À MANGER

Profitez de notre incroyable buffet, ou passez une commande spéciale

+229 52939595

PRÊT À MANGER

PRÊT À MANGER

Nous vous attendons avec impatience

Honorable Gafari ADECHOKAN, député à l'Assemblée nationale 9^e législature / Contact : 95 06 19 79 / 97 76 78 34
Email : adechokangafari2@gmail.com

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT AU GOUVERNEMENT

DATE : 28 FEVRIER 2024

LIEU : PORTO/NOVO

OBJET : DES EMPRUNTS OBLIGATOIRES A LONG TERME AU BENIN, SOUS LE REGIME DE LA RUPTURE DE PATRICE TALON.

Reçu le 28/02/24
17h30
SISTIPAN
Secrétariat Particulier
Assemblée Nationale

Une fois de plus, notre pays, la République du Bénin, se trouve confronté à cette épineuse question des emprunts obligataires contractés souvent par la gouvernance de la rupture et qui est devenue monnaie courante dans le mode de gestion des affaires du pays. A cet effet, le BENIN a encore émis avec succès un euro bond de 750 millions de dollars sur le marché financier international et l'opération a été clôturée le 06 février 2024 avec un taux d'intérêt de 7,96% en dollar sur une durée de 14ans.

Avec une tendance d'une présence permanente sur le marché financier et une fréquence presque mensuelle voire trimestrielle, nous nous préoccupons de l'urgence qui impose cet état de chose pour notre pays. Dans le contexte actuel marqué par un défi de développement durable qui exige de tous les Etats du monde de mettre en œuvre des politiques rationnelles devant permettre de répondre efficacement aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, la représentation nationale demande au gouvernement de répondre, en vertu de l'article 109 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, aux questions ci-après :

- 1- Quel est l'état actuel de notre économie et de nos finances publiques et quelles sont les perspectives économiques projetées qui permettront de soutenir ce nouvel engagement pour un niveau d'endettement déjà élevé ?
- 2- Qu'est ce qui justifie ce recours systématique aux emprunts obligataires par le gouvernement de la rupture ?
- 3- Le Bénin n'a-t-il plus accès aux emprunts concessionnels sur le plan international ?
- 4- Cet euro bond d'un montant de 750 millions de dollars, ceux déjà reçus et ceux qui suivront ne constituent-ils pas un goulot d'étranglement pour le développement harmonieux des générations futures ?
- 5- Concrètement à quoi sera consacrée cette nouvelle levée d'euro bonds de 750 millions de dollars ?
- 6- La représentation nationale demande au gouvernement de mettre à sa disposition les actes d'émissions et de finalisation de cette opération ?
- 7- Bien vouloir mettre aussi à la disposition de la représentation nationale toutes les informations et structures d'intermédiation financière qui accompagnent officiellement le Bénin dans ces opérations ?

Honorable Gafari ADECHOKAN, député à l'Assemblée nationale 9^e législature / Contact : 95 06 19 79
Email : adechokangafari2@gmail.com

- 8- Pourquoi recourir en fin de mandat aux endettements contraignants comme des emprunts obligataires, dont la gouvernance de la rupture ne connaîtra pas la maturité pour assurer son remboursement ?
- 9- Enfin, dans cet exercice dont le Bénin semble devenir coutumier, quelles sont les garanties dont le gouvernement s'est entouré pour éviter que notre pays devienne la cible des fonds vautours spécialisés dans le rachat des dettes des pays en difficulté de paiement et qui prennent en otage l'économie de ces pays ? Ce qui à terme ruinerait l'espérance de lendemains économiques meilleurs pour les générations futures.

Ont signé,

- 1- ADECHOKAN Gafari
- 2- HOUNSOU N. Celestin
- 3- ATCHADE Nourou
- 4- OUASSAGANI Bvo Siba Abdel Kamel
- 5- HOUKOURE Boko Souley Malam
- 6- ORCUI TAMA Viviane
- 7- SOUNON BOKE Soumaila
- 8- DEGWY F. Léon
- 9- GORNON Joel

Honorable Gafari ADECHOKAN, député à l'Assemblée nationale 9^e législature / Contact : 95 06 19 79 / 97 76 78 34
Email : adechokangafari2@gmail.com

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT AU GOUVERNEMENT

DATE : 28 FEVRIER 2024

LIEU : PORTO/NOVO

OBJET : MISE A LA RETRAITE D'OFFICE DES FORCES DE SECURITE ET DEFENSE.

Courant Janvier 2024, les populations béninoises ont assisté impuissantes, au sein des forces de défense et de sécurité à une tempête faite de départ à la retraite d'office d'hommes en arme.

Ainsi, plus d'un millier de militaires et paramilitaires sont admis à faire valoir leur droit à la retraite. C'est sur décision motivée par la loi 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, de la Police Républicaine, de la Douane et des Eaux, Forêts et Chasse qui dispose entre autres, que tout agent peut exceptionnellement être mis à la retraite d'office après vingt (20) années de service.

La représentation nationale, en vertu des dispositions du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 109, invite le gouvernement à répondre aux préoccupations suivantes :

- 1- En dehors des vingt années de service rendu à la Nation, quels autres critères ont milité en défaveur de ces agents mis à la retraite forcée ?
 - 2- La retraite est l'état de quelqu'un qui a cessé ses activités professionnelles. C'est une période de la vie que tout être humain met des années à préparer. Est-il normal qu'un agent ayant encore des années de service à accomplir, se réveille un matin et apprendre qu'il est admis à la retraite ?
 - 3- Que fait le gouvernement pour accompagner psychologiquement et financièrement ces agents mis à la retraite forcée ?
- l'alinéa 2 de l'article 167 de la loi 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces armées béninoises, de la Police Républicaine, de la Douane, et des Eaux, Forêts et Chasse dispose : « la mise à la retraite d'office d'un fonctionnaire de police conformément aux dispositions de l'alinéa 1^{er} du présent article est proposé par le Directeur général de la police républicaine qui soumet à cet effet un rapport de proposition au ministre chargé de la sécurité publique pour décisions en conseil des ministres ».
- Ne pensez-vous pas que cette disposition met en danger la vie des fonctionnaires de la police républicaine ?

Reçu le 28/02/24
17h30
SISTIPAN
Secrétariat Particulier
Assemblée Nationale

Honorable Gafari ADECHOKAN, député à l'Assemblée nationale 9^e législature / Contact : 95 06 19 79
Email : adechokangafari2@gmail.com

- Cette disposition n'est-elle pas de nature à favoriser la corruption, le népotisme et le règlement de compte au sein de la police républicaine.
- 5- Que fait le gouvernement pour régler les problèmes persistants nés du jumelage de la police et de la gendarmerie nationale.

Ont signé,

- 1- Gafari ADECHOKAN
- 2- DO REGO B. Idanson
- 3- HOUNKOU Bénédict M.
- 4- Abihè Y. Elise
- 5- ADJOVI Echantal
- 6- OLOSSOUMAI Hélène
- 7- GOSOMO D. Joel
- 8- HOUNSOU N. Celestin
- 9- NAHUM Constant
- 10- SABON Kérouk



ELONA HOUSE

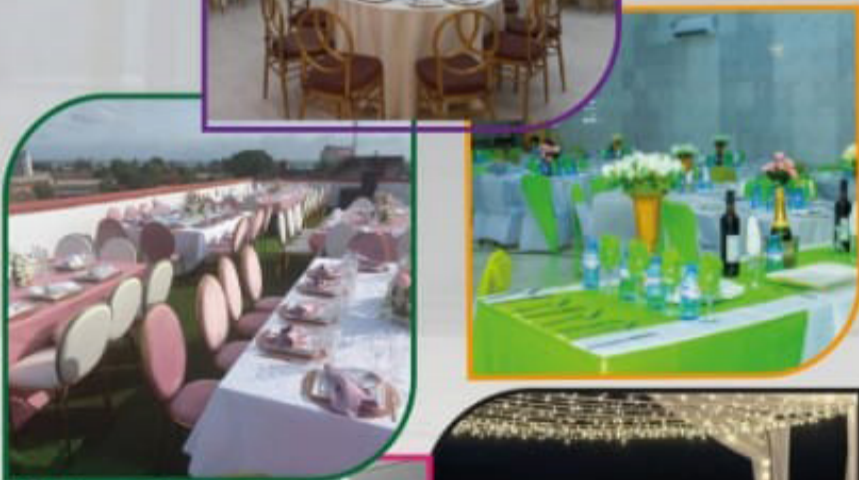


**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40